

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Date	03 octobre 2023	Lieu	Visioconférence
Présents	J. DARTRON – L. GALVANI – E. NESTAR – S. SERMANSON – Y. SELBONNE – T. FLEREAU – C. CHAUDRIN-RABOTTEUR – C. AZEDE – M. MERABLI – V. RAMLALL – J. MARTIAL – G. PINSON - S. ZAMORE – J-C. ALCOOL – B. EDOM		
Excusés	G. MANETTE – Ph. MAQUIABA		
Absents	E. ELIE – Th. COLOMBO – R. SAINT-VAL		
Assistent	F THOMAS BABEL- Th MONTAGNE- S ZABEAU		

Ouverture de la séance à 19h12

Le Président ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres pour leur présence à ce Conseil de Ligue (CDL) convoqué en urgence suite à l'alerte faite par la commission des calendriers, via son Président S. ZAMORE, relative aux difficultés à venir afin de tenir le calendrier de programmation des matches des différentes compétitions organisées par la Ligue, et ce, en raison des l'indisponibilité croissante des infrastructures (lancement de travaux, refus de mise à disposition par certaines collectivités etc.).

Après cette entrée en matière, il demande au Secrétaire Général de donner lecture du l'ordre du jour de la réunion.

Point 1 : Cartographie des infrastructures disponibles (VP B EDOM) par niveau et exposition des problématiques associées (S ZAMORE)

Le VP B EDOM présente au CDL la cartographie des infrastructures disponibles par niveau de classement et de championnats, ainsi que les stades indisponibles car en travaux.

S ZAMORE relève que si en théorie le nombre de terrains pourrait paraître suffisant, dans les faits cela n'est pas le cas et qu'il faut rapidement prendre des décisions pour ne pas se retrouver très rapidement dans l'incapacité de continuer les compétitions.

En effet, une nouvelle vague de fermeture va intervenir dans les prochains jours (PETIT-BOURG, LAMENTIN, BOUILLANTE, ST ANNE jusqu'en décembre et peut être également TROIS-RIVIERES qui va procéder à la réfection de sa piste d'athlétisme). En outre ? la concentration d'un grand nombre de clubs et donc d'équipes sur un même territoire (ABYMES/POINTE A PITRE/ BAIE MAHAULT/LAMENTIN/ST ROSE) ajoute à la difficulté.

Il indique par ailleurs que sa commission n'est pas en mesure d'effectuer une programmation cohérente et complète pour le championnat R3 réserves, et dans certaines catégories de jeunes dans le Sud Basse-Terre.

Le Président remercie le VP B. EDOM et S. ZAMORE pour leurs explications et après échanges et débats les décisions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents :

Le CDL Classe les terrains de ANSE-BERTRAND et de TROIS-RIVIERES en T4, afin de recevoir les matchs de R1 (un courrier sera adressé aux propriétaires de ces terrains pour les prévenir en vue de la préparation de ceux-ci)

Dans le même ordre d'idée, le terrain de Gourbeyre est classé T5 pour recevoir les matchs de R2.

Le président informe le CDL des démarches qu'il a entreprises auprès du maire des Aymes pour la réouverture du stade avant le démarrage des travaux et du maire du Gosier pour un aménagement du stade en vue du passage de la commission.

Le CDL demande au président de la CRITS de visiter les terrains suivants, en vue de leur classement pour accueillir les matchs de R3, R3 réserves ou foot d'animation :

- Cygne-Noir, Solidarité-Scolaire, Red-Star, Blachon, Bysdarie, Castelle, La Rosière, Navarène
- Cambrefort (pour avis)

Ces décisions dérogatoires sont validées pour la saison 2023/24 au terme de laquelle il faudra refaire un état des lieux.

En outre, le Président annonce qu'il va, accompagné du Secrétaire Général, écrire à l'ensemble des maires des collectivités concernées par ces mesures afin de s'assurer de leur soutien dans la mise en œuvre de ces démarches. Il y va de la poursuite de notre football et de permettre aux jeunes de notre territoire de ne pas être pénalisés à nouveau après deux ans de COVID.

Les membres du CDL dont S ZAMORE et G PINSON insistent sur la nécessité de faire cette action en proximité auprès des maires et de les rencontrer afin que les choses soient mises en œuvre et ainsi éviter les mauvaises surprises et les incompréhensions.

Le Président abonde en ce sens et demande au Secrétaire Général de prendre ce point en charge pour mise en œuvre.

Il rajoute qu'il faudra également écrire à l'ensemble des clubs pour les informer de la situation de crise que nous connaissons qui légitiment les décisions prises par le CDL.

Point 2 : Questions diverses

○ Point sur la sélection A Féminine (Gwada Girls) - Président

Le Président rend compte au CDL des derniers échanges ayant eu lieu après la défaite contre ST LUCIE et de la décision prise en concertation avec le Responsable des sélections (G. PINSON) et du Responsable du Football Féminin (le VP Ph MAQUIABA) de remercier le sélectionneur M SINIVASSIN.

Le Président salut le dévouement et l'engagement de ce dernier pour la sélection en précisant qu'à l'issue du bilan effectué un changement était nécessaire.

Le nouveau staff, qui devrait être finalisé très prochainement, va se mettre au travail avec pour mission de redresser la barre et de proposer un autre visage lors de la double confrontation contre CUBA.

Le CDL prend acte des informations données.

○ Présentation de monsieur Thierry MONTAGNE nouveau DTR de la Ligue (Président)

Le Président rappelle le départ à la retraite de F LOUIS qu'il remercie pour son travail et son dévouement et la nécessité pour la Ligue de trouver un remplacement qui puisse continuer les choses et insuffler une nouvelle dynamique au service de notre football.

Le DTR Th MONTAGNE remercie le CDL pour l'invitation. Il remercie le Président et la Ligue pour la qualité de l'accueil et indique être déjà au travail via de nombreux échanges avec les acteurs du terrain (dont Marie-Galante) et qu'il fera un retour au CDL sur ses constats et son plan d'action lors d'un prochain CDL.

Les membres du CDL lui souhaitent à nouveau la bienvenue et une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

○ **Point affaires juridiques (Directeur)**

Le Directeur fait un point sur les différents litiges en cours devant les différentes juridictions. Le Directeur informe du courrier reçu de la FFF relatifs aux dysfonctionnements actuels rencontrés au niveau FFF sur le SI. Il indique qu'une task-force a été mise en place au niveau de la DSI avec l'ouverture de nombreux tickets. Ces informations seront partagées aux niveaux des commissions en charge de se positionner en cas de non-utilisation de la FMI. Il insiste sur la nécessité d'utiliser le document « Rapport FMI » qui sera présenté par S ZABEAU ce soir en cas de non-utilisation de la FMI. En effet ce dernier constituera une pièce essentielle dans l'appréciation des faits par la commission compétente. Il est de la responsabilité de l'arbitre de veiller à ce qu'elle figure en annexe du rapport. Il conviendra que la CRA le rappelle aux arbitres en sus du courrier qui partira en ce sens du secrétariat à l'ensemble des acteurs.

Le CDL prend acte des informations données.

○ **Présentation : circulaire annuelle CRA, calendrier prévisionnel de l'arbitrage, rapport FMI (S. ZABEAU)**

Circulaire annuelle CRA

S ZABEAU présente la circulaire annuelle de la CRA.

Le CDL remercie S ZABEAU et valide la circulaire à l'unanimité des membres présents.

Calendrier prévisionnel de l'arbitrage

S ZABEAU présente le calendrier prévisionnel des actions de la CRA pour la saison.

Le CDL remercie S ZABEAU et valide le calendrier prévisionnel à l'unanimité des membres présents.

Rapport FMI

S ZABEAU présente le rapport FMI.

Le CDL remercie S ZABEAU et valide le rapport sous réserve de la prise en compte des amendements et des modifications demandées en séance par le CDL. Le rapport sera annexé au présent PV.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45

Le Président





Jean DARTRON


Le Secrétaire Général


Lucien GALVANI


Les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la FFF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou de leur publication dans le respect des dispositions définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF. »

RAPPORT FMI

  	<p style="text-align: center;">Rapport FMI (en cas de non fonctionnement ou absence)</p> <p>Lorsque la feuille de match informatisée n'a pas pu être utilisée jusqu'à son terme, il est demandé la rédaction de ce rapport.</p> <p>Ce rapport est à renvoyer par le CLUB RECEVANT accompagné de la feuille de match papier au plus tard 48h après la rencontre à sgeneral@lgfoot.fr avec copie au club recevant.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Numéro du Match	Club Recevant	Club Visiteur	Nom de l'Arbitre	Score

Répondre Oui ou Non	TABLETTE Présente	Accès à l'application	Date de la dernière synchronisation	Mot de passe	Composition Validée	Signature Avant match	Signature Après match
Club Recevant							
Club Visiteur							
Arbitre							

Précisez exactement les raisons qui n'ont pas permis l'utilisation de la FMI jusqu'au terme de la rencontre

Remarques de l'arbitre

Remarques du CLUB VISITEUR

Remarques du Délégué

Signature du club recevant	Signature de l'arbitre	Signature du club visiteur	Signature du délégué
----------------------------	------------------------	----------------------------	----------------------